

ACCIDENT

survenu à l'avion immatriculé F-PTNF

Événement :	pilote égaré, panne d'essence, atterrissage en campagne.
Causes identifiées :	excès de confiance, préparation et gestion du vol insuffisantes.

Conséquences et dommages :	aéronef fortement endommagé.
Aéronef :	avion Nipper "Marquis", construction amateur, dépourvu de moyen de radionavigation.
Date et heure :	dimanche 13 juillet 2003 à 14 h 50.
Exploitant :	club.
Lieu :	Triquerville (76).
Nature du vol :	local.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 57 ans, PPL de 1995, 150 heures de vol dont 10 sur type effectuées dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	estimées dans le nord de la France : vent faible du nord-est, CAVOK, QNH 1 015 hPa.

Circonstances

Le pilote explique qu'il décolle à 09 h 00 de l'aérodrome de Lille Marcq-en-Barœul (59) pour un survol de la côte, dans la région de Dunkerque, sans emporter de carte aéronautique. Il connaît bien ce trajet. Pendant le retour, à une altitude de 3 000 pieds, il perd de vue ses points de repères habituels à la suite d'une dégradation de la visibilité oblique. Il prend le cap 080°, pensant rejoindre Armentières (59). Après plusieurs minutes de vol, il aperçoit une piste sur laquelle il atterrit à 11 h 55. Au sol, il se rend compte qu'il se trouve sur l'aérodrome d'Ursel (Belgique).

Il effectue le plein de carburant et se renseigne sur la route à suivre pour rejoindre l'aérodrome de départ. Il décolle à 12 h 25 toujours dépourvu de carte aéronautique et prend le cap 210 vers Marcq-en-Barœul où il est attendu. A nouveau, il ne retrouve pas l'aérodrome. Il conserve le cap 210 à une altitude de 4 000 pieds et annonce à 13 h 40 sur la fréquence de Lille-lesquin (59) qu'il est perdu. L'absence de transpondeur à bord rend sa détection vaine.

A 14 h 33 l'avion est localisé au-dessus de l'embouchure de la Seine à l'aide des relèvements radio-goniométriques effectués par plusieurs aérodromes sur la fréquence de détresse 121.5 MHz. Le contrôleur de l'aérodrome du Havre (76) le contacte sur cette fréquence, lui indique sa position et lui conseille d'atterrir sur l'aérodrome de Rouen (76). A court de carburant, le moteur s'arrête à 14 h 41. Le pilote atterrit en campagne dans un champ de blé fauché. Lors de l'atterrissage, l'avion percute une souche d'arbre avant de s'immobiliser.

(suite page suivante)

Le pilote ajoute qu'il pensait que l'emport d'une carte aéronautique était facultatif pour un vol local. Il précise qu'il ne s'en muni jamais lorsqu'il vole dans la région de Dunkerque car le cheminement pour rejoindre la côte est constitué de repères au sol facilement identifiables.

L'arrêté du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale indique :

Chapitre 6 Documentation

6.1 Obligation d'emport des documents

6.1.1. Les documents dont la liste suit doivent se trouver à bord de l'aéronef.....

6.1.1.1. Pour tout vol :

....

....

d) sauf pour les vols restant dans la circulation d'aérodrome, les cartes appropriées à la route envisagée et à toute route de déroutement.

